

# Accueil de Loisirs Intercommunal



3-12 ans

« Les aventures du multivers »

2020/2021



<i>Le statut et la vocation de l'organisateur</i> .....	3
<i>Projet Educatif/social</i> .....	3
<i>Projet Pédagogique</i> .....	4
I. « Les aventures du multivers » Année 2020/2021.....	4
1. Projet pédagogique ? .....	4
II. Les objectifs éducatifs .....	5
III. Contexte .....	6
1. Accueil de loisirs intercommunal .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
IV. Les convictions pédagogiques de l'équipe .....	7
V. Les moyens mis en œuvre .....	7
1. Moyens humains .....	7
2. Moyens financiers .....	8
3. Moyens matériels.....	8
<i>Fonctionnement de l'Accueil de Loisirs</i> .....	9
I. L'encadrement .....	9
1. La posture professionnelle .....	9
2. Les réunions et les préparations .....	9
3. Les formations organisées par le CS.....	10
<i>L'accueil des enfants</i> .....	10
I. Le cadre d'animation.....	10
II. Les horaires .....	11
III. Les temps spécifiques.....	15
1. Le temps du repas et goûter .....	15
2. Les nuitées et les veillées .....	16
IV – Communication avec les parents .....	16
1. La communication directe.....	16
2. La communication virtuelle.....	17
<i>Infos Pratiques</i> .....	17
I. Périodes d'ouvertures à l'année .....	17
II – Inscriptions .....	18
III– Contacts des structures du territoire .....	18

## Le statut et la vocation de l'organisateur

*La Communauté de Communes « Cœur de Chartreuse » (4C) compte environ 17000 habitants. Située sur le territoire du Parc Naturel Régional de Chartreuse entre les trois villes « Portes » : Voiron, Grenoble et Chambéry, elle regroupe les 3 anciennes communautés de communes : Chartreuse Guiers (7 communes), Mont de Beauvoir (6 communes) et Vallée des Entremonts (4 communes).*

*Depuis septembre 2014, la compétence Jeunesse du territoire a été transférée à la Communauté de Commune 4C qui délègue l'organisation de l'Accueil de Loisirs Intercommunal au Centre Social des Pays du Guiers.*

*Le Centre Social des Pays du Guiers est une association (loi 1901). C'est un espace de services, d'échanges, de rencontres et de projets ouverts à tous les habitants. Il se veut un espace créatif d'actions collectives au service du développement de toutes les personnes d'un territoire : il accompagne les individus et les groupes vers l'autonomie, favorise la citoyenneté et la mixité social.*

*Il défend des valeurs tel que le respect, le non jugement, le partage, la tolérance, le vivre ensemble ainsi que la solidarité.*

*Ces volontés sont appliquées par le Centre Social sur le territoire grâce aux différents secteurs d'activités, dont les ALSH.*

## Projet Educatif/social

*L'organisateur étant un centre social, le projet éducatif est une part du projet social, actuellement en renouvellement pour l'agrément 2020-2024.*

*Accueillir des enfants de façon collective, en dehors de leur domicile familial est un acte éducatif.*

*Ces accueils permettent à l'enfant et au jeune de vivre un temps de découverte de soi et des autres dans un contexte de vacances. Le temps de vacances ou de loisirs participe à l'éducation de l'enfant et lui offre la possibilité de s'approprier un environnement et des expériences.*

Il représente un troisième pôle dans la vie de l'enfant, à côté de l'école et de la famille. Il permet de construire des relations différentes avec un territoire, d'autres structures (clubs sportifs, écoles artistiques...), et d'autres enfants. Ainsi, il s'agit pour chacun de favoriser sa créativité, la prise de responsabilité, la pratique d'activités, ainsi que le développement de son autonomie par l'acquisition de repères et le développement d'un esprit critique.

Les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM), permettent aux publics de se confronter à la différence et d'exploiter les richesses de la diversité. Ils permettent des rapports différents entre adultes et enfants mais aussi une socialisation entre pairs. L'ensemble des activités pratiquées, l'organisation de la vie quotidienne peuvent faciliter l'apprentissage par l'expérimentation de la citoyenneté.

« Toute personne a droit à l'éducation »  
Citation de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, Article XXVI



## Projet Pédagogique

### 1. « Les aventures du multivers » Année 2020/2021

#### 1. Projet pédagogique ?

C'est un document qui définit les orientations pédagogiques de l'équipe d'animation et l'ensemble des moyens organisationnels pour y répondre. Il vise des objectifs et tend à développer des compétences, se situant dans une durée déterminée, il suit des étapes aboutissant à une réalisation.

Afin de respecter la notion de cohérence, le projet pédagogique doit s'inscrire dans la perspective du projet social.

Ce dernier est rédigé par la Direction avec l'équipe pédagogique suite aux diverses réunions de préparations. Cet écrit est amené à être en constante évolution.

L'équipe met en place les moyens qu'elle juge nécessaires afin d'atteindre les objectifs et définit les critères d'évaluations qu'ils soient quantitatifs ou qualitatifs.

Le directeur est le garant du projet pédagogique.

Les animateurs définiront quant à eux des projets d'animations en lien avec le projet pédagogique de durée et de nature variés (sportif, culturel, artistique ...). Ils établiront une progression dans une démarche de « *Loisirs Educatif* » et évalueront leurs projets en équipe régulièrement.

## **II. Les objectifs éducatifs**

À l'occasion du nouveau Contrat Enfance Jeunesse signé entre la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère, le CSPG a retravaillé le projet de l'Accueil de Loisirs Intercommunal pour les 3/12 ans dont les objectifs sont :

**Favoriser la socialisation et le lien social entre les enfants :**

- Permettre aux enfants de se retrouver dans un espace attractif autour d'activités ludiques, épanouissantes et enrichissantes (discussions informelles, débats...).
- Favoriser l'apprentissage du respect des règles, du règlement du lieu, des biens et des personnes.
- Offrir aux enfants des espaces d'information, d'écoute et d'expression.
- Établir et consolider les contacts entre les animateurs et les enfants du territoire.
- Faciliter les liens et échanges entre les enfants des différentes communes du territoire intercommunal.
- Sensibiliser les enfants à leur environnement, social et naturel.

**Permettre la prise d'initiative, développer l'autonomie et l'émergence de projets :**

- Confier aux enfants des responsabilités dans la vie de groupe et dans l'organisation pratique des temps d'activités collectives.
- Impulser la créativité.
- Permettre aux enfants de formuler leurs envies, leurs idées dans différents domaines et les placer au co-pilotage de ces actions = accompagnement de leurs projets.
- 

**Promouvoir l'épanouissement des enfants :**

- Accueillir, écouter, informer les enfants et répondre à leurs attentes.
- Permettre aux enfants de passer des temps conviviaux et agréables.
- Contribuer à la prise de confiance en soi et dans les autres.
- Garantir la sécurité des enfants. (**Sécurité physique, affective et morale**)

Ces objectifs sont réévalués régulièrement avec l'équipe d'animation pour travailler en accord avec la réalité du territoire.

## III. Contexte

### 1. Accueil de loisirs intercommunal

Situé en cœur de Chartreuse, à mi-chemin entre Grenoble et Chambéry, l'ALSH profite d'un cadre naturel de montagne. Aujourd'hui, aucun bâtiment n'est attribué de manière permanente à l'accueil des enfants, ce qui implique des déménagements réguliers ainsi qu'un éloignement du siège de l'association.

Cependant, pour l'année scolaire 2020/2021, la Communauté de Commune Cœur de Chartreuse (4C) a signé deux conventions dans deux lieux :

Les mercredis auront lieu à l'école du Menuet aux Echelles. Nous disposons d'une cour intérieure et d'une partie des bâtiments. Nous avons à notre disposition :

- Un réfectoire
- Une salle d'activité Z'hiboux
- Une salle d'activité P'tits Potes
- Une salle de sieste
- Une cave pour le stockage

Extérieur :

Cours

Le personnel de ménage est mis à disposition par la mairie des Echelles.

Les vacances à l'école du Bourg de Miribel. Nous disposons de cours pour effectuer des activités ainsi qu'une partie des bâtiments.

Nous avons à notre disposition :

- Une salle d'activité Z'hiboux
- Une salle d'activité Tigrosaures
- Une salle d'activité P'tits Potes
- Un réfectoire
- Une salle de sieste
- Le bureau de la direction

Extérieur : Une cours

## IV. Les convictions pédagogiques de l'équipe

Nos convictions sont fondées sur les principes de l'éducation populaire, valeurs portées par le CSPG et mises en œuvre par l'ensemble de l'équipe. Celle-ci s'engage à s'investir professionnellement dans une démarche éducative, répondant aux enjeux actuels de société autour de l'enfance et des citoyens de demain.

## V. Les moyens mis en œuvre

### 1. Moyens humains

L'ALSH est composé de deux équipes, l'une pédagogique qui encadre la présence des enfants et l'autre technique qui gère la partie administrative. L'ensemble du personnel est recruté par les administrateurs du Centre Social des Pays du Guiers d'après le cadre réglementaire.

#### *L'équipe technique*

L'équipe technique est composée de :

- La directrice du Centre Social - Charline CARDON
- Le comptable - Medhy CHARRAT
- L'agent d'accueil - Elise HAMADOUCHE
- La coordinatrice Enfance Jeunesse - Rachel CARLE-GRAVIER
- Chargée d'insertion - Isabelle MORELLI et l'équipe du chantier d'insertion Prodepare
- Chargée d'animation multimédia - Marie ROSA
- Référent LAEP et animation familles - Mathieu DE CONTES et l'équipe du LAEP
- Référent familles - Mathieu OZANON

#### *L'équipe pédagogique*

L'équipe d'animation est composée comme suit :

- Alexandre BLOUD- Animateur (BAFA)
- Audrey BUISSIERE -Animatrice (CAP Petite enfance)
- Hélène VISINI- Animatrice (CAP Petite enfance)
- Lucie DOS SANTOS- Animatrice (CAP Petite enfance)
- Florence ESTORNEL- Animatrice (BAFA)
- Blandine VAUTRINAT - Directrice adjointe (en alternance BPJEPS)

Sur les périodes de vacances, différents animateurs vacataires embauchés en Contrat d'engagement éducatif (CEE) viennent compléter l'équipe.

Des intervenants peuvent également être sollicités en fonction de projets spécifiques.

## 2. Moyens financiers

Le financement de l'ALSH est porté par la Caisse d'Allocation Familiale de l'Isère (CAF), par la 4C ainsi qu'une part famille.

Des subventions sont demandées dans le cadre des projets d'animation de façon ponctuelle.

Des suppléments peuvent être demandés aux familles en fonction de projets spécifiques (veillée, nuitée, séjour accessoire...).



Certaines actions mise en place au sein de la Synergie (groupe de travail collectif des ALSH du territoire) permettent un financement annexe.

## 3. Moyens matériels

### Les transports

Sur les mercredis nous allons chercher des enfants aux écoles publiques de Miribel-les-Echelles et de Saint Laurent du Pont.

Ces moments sont encadrés par des animateurs en tant qu'accompagnants. Deux transporteurs effectuent les déplacements motorisés :

- *Allo Taxi du Guiers Alain Vergon*  Ecoles de Miribel-les-Echelles
- *Faure Transport*  Ecoles de Saint Laurent du Pont
- *Mini-bus*

La quasi-totalité des transports nécessaires dans le cadre de sorties pédagogiques sont effectués par des compagnies de bus locales.

### Sanitaire

Plusieurs trousse à pharmacie sont disponibles sur site contenant le matériel conseillé ainsi qu'une fiche de soins. Toute intervention sanitaire sera notée sur cette dernière. Dans l'équipe pédagogique, un assistant sanitaire est désigné, il est titulaire d'un PCSI est sera en charge du suivi et de l'inventaire de la pharmacie.



Lors de chaque sortie, les animateurs devront prendre avec eux une trousse sanitaire.

### *Le matériel pédagogique*

L'ALSH possède du matériel pédagogique nécessaire au déroulement des activités. Ce dernier est renouvelé de façon régulière. Du matériel spécifique peut être acheté en fonction des projets proposés. Dans un souci écologique et afin de réduire les déchets, une collecte est effectuée régulièrement auprès des familles.

Dans chaque catégorie de matériel un référent est désigné afin de procéder à un inventaire à chaque fin de période, trier, ranger et lister les besoins de commande.

- Elise référente *matériel salle bricolage*
- Jeremy référent *matériel sportif*
- Audrey référente *jeux de sociétés et livres*
- Helene référente *matériel création manuelle*
- Alexandre référent *cuisine*
- Josua référent *pharmacie*

## (Les changer)

# Fonctionnement de l'Accueil de Loisirs

## 1. L'encadrement

### 1. La posture professionnelle

L'animateur a, avant toute chose, **un rôle éducatif**. Il doit prendre en compte chaque individu dans le groupe, tant sur ses besoins que sur son rythme. Il accompagne les enfants dans leurs apprentissages, les aide à prendre conscience d'eux-mêmes et à forger leurs esprits critiques. Son rôle est également de veiller à la **sécurité affective, morale et physique**. Il a enfin **un rôle d'animation** afin de permettre aux enfants de s'amuser.

### 2. Les réunions et les préparations

Des réunions de préparations sont mises en place :

- *Mercredis (Temps périscolaire) 2 heures un jeudi sur deux + 3 heures en début et fin de période*
- *Vacances (Temps extra-scolaire) 2 journées*

*Ce temps est consacré à l'organisation des semaines à venir, à une réflexion éducative, à l'écriture de nouveaux projets, à des échanges et des propositions pour l'amélioration de l'accueil des familles et des enfants.*

*Chaque jour, l'équipe d'animation se réunit en fin de journée pour échanger et effectuer un bref bilan.*

*En périodes de vacances deux heures supplémentaires de réunions sont prévus durant la semaine.*

*La Direction reste toujours disponible pour répondre à toute demande de l'équipe d'animation.*

### **3. Les formations organisées par le CS**

*Le Centre social sollicite des structures de formation afin de les proposer gratuitement aux animateurs, directeurs du territoire.*

- *Formation « La question du Genre dans les structures d'accueil du jeune enfant »*  
*Organisée par l'IFTS (Institut de Formation en Travail Social) et financée par le CSPG. À destination des animateurs de l'ALSH ainsi qu'à l'équipe des LAEP (Lieu d'accueil enfants/parents) du territoire.*

## **L'accueil des enfants**

### **1. Le cadre d'animation**

*Afin de permettre aux enfants de s'exprimer et de respecter leurs besoins, des groupes d'âge ont été formalisés.*

*Les Z'Hiboux : 3-5 ans*

*Les Tigrosaures : 6-8 ans*

*Les P'tits Potes : 9-12 ans*

*Ces noms ont été proposés et votés au consensus par les enfants eux-mêmes en octobre 2018.*

Les places des Z'Hiboux sont définies par notre agrément PMI. La répartition entre les Tigrosaures et P'tits Potes est en partie au choix de l'enfant. En fonction de sa facilité à aller vers l'un ou l'autre groupe, il aura la latitude de choisir.

## II. Les horaires

Les horaires d'ouverture sont **8h/18h**.

Les enfants sont accueillis le mercredi en journée ou demi-journée :

- Arrivée échelonnée entre 8h et 9h pour les enfants inscrits en journée
- Arrivée unique à 11h30 pour les enfants inscrits en après-midi
- Départ unique à 14h00 pour les enfants inscrits en matinée
- Départ échelonné entre 17h et 18h.

Les enfants sont accueillis pendant les vacances du lundi au vendredi en journée uniquement :

- Arrivée échelonnée entre 8h et 9h
- Départ échelonné entre 17h et 18h.

Afin de rythmer la journée et de permettre à chacun de s'identifier deux temps d'appels sont mis en place :

- Un premier à 9h avant le lancement des activités
- Un deuxième en début d'après-midi avant le lancement des activités

De ce fait, les animateurs savent toujours l'effectif du groupe dont ils ont la responsabilité. En cas de non concordance avec les feuilles de présences, l'équipe doit avertir la Direction, dans les plus brefs délais.

### *Les différents temps*

Afin de travailler dans une cohérence éducative, les animateurs ont écrit ensemble une définition des différents temps de la journée.

*Temps d'accueil :*

- Temps de communication avec les parents et les enfants (une attention particulière doit être apportée aux nouvelles familles). C'est l'occasion d'échanges d'informations et de la transition d'avec la famille, cela permet de valoriser le travail et l'attitude des enfants.

- Un animateur par groupe est chargé d'accueillir les parents et de leur transmettre les informations de la journée et de celles à venir. Il doit être accueillant et disponible.

*Temps calme :*

- Moment qui permet à chacun de se recentrer sur son propre rythme. Temps durant lequel l'enfant peut s'investir dans les activités proposées ou s'isoler sur des espaces autonomes.
- Le rôle de l'animateur est d'être dans la proposition et doit par sa posture inciter au calme.

*Temps d'activité :*

- Temps organisé (parfois sous forme de projet) pour un groupe d'enfant à but de loisirs et/ou de découverte.
- Le rôle de l'animateur est de préparer l'activité (Dont vérification du matériel nécessaire), de l'installer, de l'animer en veillant à son bon déroulement puis de ranger correctement.
- Il est intéressant de réfléchir à la place de l'enfant dans toutes ces étapes.

*Temps de latence :*

- Moment de transition entre deux autres temps.
- Le rôle de l'animateur est de les faire vivre (petits jeux, starters, chansons ...), de les anticiper pour qu'ils ne soient pas trop longs.

*Temps de vie quotidienne :*

- Moment de réponse aux besoins physiques et émotionnels. C'est un temps primordial dans l'apprentissage du vivre-ensemble et du respect d'autrui. C'est l'occasion d'un travail autour de l'autonomie de l'enfant.
- Le rôle de l'animateur est d'être disponible et de ritualiser ces temps.

*Temps libre :*

- Moment pendant lequel l'enfant est libre de choisir ce qu'il veut faire dans les limites de la vie collective.
- Le rôle de l'animateur est de rester en retrait tout en étant ressource pour permettre à tous de faire leurs choix. Il donne matière pour que les enfants se réalisent.

- Outil de temps libre possible : la Ludi'Malle.

### Le Ludi'Time, un temps libre spécifique

C'est une malle composée d'objets issus de la recherche Action Ludi'Malle. (Tissus, bobines, objets de chantier, popotes, pinces à linge géantes...) et de matériaux naturels « libres » (objets que l'on peut déplacer, en opposition aux constructions de jeu fixe (maison, bateau...)). Le but est de permettre aux enfants de créer leurs espaces de jeux, propres à leur imagination.

*Le journal de l'Animation - n°197 Ludimalle : Vive le jeu en liberté*

Dans un monde où, les écrans prennent de plus en plus de place, arrêtons-nous quelques instants pour retrouver les livres. Dans cette idée, **un temps lecture obligatoire** est mis en place durant le temps calme, juste après le repas. D'une durée de 15 minutes, minuteur à l'appui, toutes les personnes présentes sur le site, s'arrêtent et s'emparent d'un livre de leur choix.

Afin d'encourager une éducation par et pour l'environnement, **au minimum une activité extérieur** sera proposée aux enfants chaque jour. Bien sûr, cela est modifiable en fonction des conditions météorologiques.

Consignes :

- Le rôle de l'animateur est de mettre à disposition la malle, dans un espace visible et facile d'accès pour les enfants.
- Tout objet abimé ou inadapté, pouvant être dangereux, doit être enlevé.

### Journée type

#### Pour les Z'Hiboux

8h00	Temps libre et arrivées échelonnées
9h00	Rassemblement, temps d'appel et explication des activités proposées
9h30	Activités Sportives, créatives, sensorielles, ludiques... Respectant le rythme des 3-6 ans, les activités ne devront pas dépasser 45 minutes.
11h30	Temps de vie quotidienne, lavage des mains et passage aux toilettes
12h10	



**12h10 - À table !**

14h00

*Sieste, digestion et temps calme*

15h30

*Rassemblement, temps d'appel  
et explication des activités proposées*

15h45

*Activités  
Sportives, créatives, sensorielles, ludiques...  
Respectant le rythme des 3-6 ans, les activités  
ne devront pas dépasser 45 minutes.*

16h30

*Goûter + bilan enfants*

17h00

*Temps libre et départs échelonnés*

17h45

*Rangement de la salle avec les enfants*

**Pour les Tigrosaures et P'tits Potes**

8h00

*Temps libre et arrivées échelonnées*

9h00

*Rassemblement, temps d'appel  
et explication des activités proposées*

9h15

*Activités  
Sportives, ludiques, sensorielles, créatives...*

11h30

*Temps de vie quotidienne, lavage des mains  
et passage aux toilettes*

12h10

**12h10- À table !**

14h00

*Temps calme, digestion et temps lecture*

15h00

*Rassemblement, temps d'appel  
et explication des activités proposées*

15h15

18h00



Activités <i>Sportives, ludiques, sensorielles, créatives...</i>	
16h30	Goûter + bilan enfants
17h00	Temps libre et départ échelonnés
17h45	Rangement de la salle avec les enfants



## 18h00 : temps spécifiques

### 1. Le temps du repas et goûter

*Le repas est un moment clé d'une journée en accueil collectif, il est important que les adultes mangent en même temps que les enfants afin d'en faire un temps éducatif et permettre un échange autre.*

*Parfois, une petite faim se fait sentir en milieu de matinée. Afin de palier à cela, sans nuire à l'équilibre alimentaire, une collation est proposée en milieu de matinée, cette dernière est composée d'oléagineux et/ou de fruits secs.*

*Ce temps permet également d'améliorer l'autonomie dans les gestes du quotidien dès le plus jeune âge et d'apprendre à fonctionner collectivement. Afin d'accompagner les enfants, un animateur prendra place sur chaque table et sera responsable de cette dernière. En amont, un groupe de volontaires aide à la mise en place du réfectoire. Les enfants sont libres de choisir leur place.*

*Nous sommes livrés par la société « Trait'Alpes » située à Saint Martin le Vinoux.*

*Pendant le repas les enfants :*

- *Se servent et coupent leurs aliments seuls avec l'accompagnement des adultes si nécessaire.*
- *Un « chef de table » sera désigné par table, au hasard, par le placement d'une étiquette sous l'assiette. Il sera en charge du bon déroulement du débarrassage et*

ainsi de faire remonter en bout de table afin qu'un animateur les récupères. Le passage de la lavette fera également partie de ses missions.

- Pour le respect de chacun, le lancement attendra que toute la table soit servie.

*Pour sensibiliser et réduire le gaspillage alimentaire, un projet à l'année et mis en place. En effet, tout au long du repas, les restes sont pesés à l'aide d'une balance de cuisine, à la fin de celui-ci un poids total de perte est établi. Un enfant vient l'inscrire sur le graphique affiché au réfectoire, traçant ainsi une courbe et montrant nos fluctuations de la nourriture jetée. Le public a donc un visuel sur le gaspillage ainsi que sur son évolution. Une affiche format géant est créé pour chaque période, les précédentes sont conservées, afin de pouvoir faire un bilan annuel.*

*Dans la continuité de son projet social, le CSPG s'inscrit dans une démarche de travail avec des acteurs locaux, favorisant la dimension écologique. Ainsi sur l'Accueil de Loisirs Intercommunal, pour le goûter des enfants, les produits proposés par nos partenaires seront labellisés **agriculture biologique** et **venant du territoire**. Concernant les viennoiseries, un partenariat est mis en place avec la boulangerie « Les champs du pain » située à Saint Pierre d'Entremont. Enfin, pour les fruits, nous travaillons avec le restaurant « Papilles et Papote » qui propose des paniers, situé aux Echelles.*

## *2. Les nuitées et les veillées*

*A l'occasion, l'équipe pédagogique peut mettre en place une nuitée (ou veillée) pour leur tranche d'âge, en fonction du thème et/ou selon les opportunités à cette date. C'est un moment privilégié et hors du temps généralement en comité restreint.*

*Les nuitées permettent souvent une première expérience en dehors de la sphère familiale.*

## *IV - Communication avec les parents*

### *1. La communication directe*

*Afin de travailler dans une cohérence éducative, les parents sont invités à échanger avec l'équipe pédagogique.*



*Si des informations particulières doivent être transmises à l'équipe (PAI, traitement médical, besoins spécifiques) nous invitons la famille à prendre contact avec la Direction afin de convenir d'un rendez-vous.*

## **2. La communication virtuelle**

*Au début de chaque période, un programme général selon le thème est transmis aux familles, il n'y a pas de détail à la journée afin de laisser la possibilité aux évolutions, modifications par et pour les enfants. Les parents pourront cependant échanger avec l'équipe afin de connaître les objectifs des projets d'animations en cours.*

*Un site internet est également à disposition des familles, sur lequel figure les programmes et les documents d'inscription :*

- *centresocialdespaysduguiers.fr*

*Vous pouvez également obtenir des informations via le Facebook du Centre Social :*

- *CentreSocial PaysduGuiers*

*Il est possible que la direction, ou l'accueil du centre social vous contacte par mail concernant des modifications de dates ou informations complémentaires concernant les sorties.*



# **Infos Pratiques**

## **1. Périodes d'ouvertures à l'année**

**Mercredis** : Ouverture tous les mercredis scolaires, à l'exception du premier mercredi de la rentrée.

### **Petites vacances**

*Pour les vacances d'Automne : Deux semaines*

*Pour les vacances de Fin d'Année : Une semaine*

*Pour les vacances d'Hiver : Deux semaines*

*Pour les vacances de Printemps : Deux semaines*

## Vacances d'été

*Pour le mois de juillet : les quatre semaines en Accueil de Loisirs Communal à Saint Laurent du Pont.*

*Pour le mois d'août : les deux dernières semaines en Accueil de Loisirs Intercommunal de nouveau.*

*Au mois de juillet, chaque association locale organise son ACM.*

## II - Inscriptions

*Les inscriptions sont à effectuer à l'accueil du Centre Social qui est ouvert comme suit :*

- *Lundi 8h30-12h/13h30-18h30*
- *Mardi 14h-18h30*
- *Mercredi 8h30-12h/13h30-18h30*
- *Jeudi 8h30-12h/13h30-17h*
- *Vendredi 8h30-12h30*

*Les inscriptions ne seront prises en compte qu'avec un dossier complet, dont les informations sanitaires et le règlement de la période. Les familles devront être adhérentes à l'association « Centre Social des Pays du Guiers ». Il sera demandé aux familles de refaire le dossier à chaque rentrée afin de s'assurer de la validité des renseignements.*

*Le règlement intérieur et ce document seront disponibles aux différents accueils. Ce présent document vaut ligne conductrice de la pédagogie appliquée. **Implicitement, toute personne intégrant l'équipe rentre en accord avec celui-ci et accepte de le mettre œuvre ainsi que de le respecter.***

*Contacts : 1 rue Charles Hérold - 38380 St Laurent du Pont  
04 76 55 40 80 - [info@cspg.fr](mailto:info@cspg.fr)*

*Contacts de la direction de l'Accueil de Loisirs :  
06 95 85 58 24 - [centredeloisirs@cspg.fr](mailto:centredeloisirs@cspg.fr)*

## III- Contacts des structures du territoire

- *Association Familles Rurales des 2 Guiers  
Le Forum - Rue JJ Rousseau 73360 Les Echelles*

04 79 36 53 98 sur RDV

- *Association Familles Rurales de Miribel les Echelles*  
[clsh@afrmlle.org](mailto:clsh@afrmlle.org)
- *AADEC*  
*Maison intercommunale*  
73670  
*Saint-Pierre-d'Entremont*  
04 79 65 84 03  
[accueil@aadec.fr](mailto:accueil@aadec.fr)
- *Curieux de Nature*  
[curieuxde.nature@laposte.net](mailto:curieuxde.nature@laposte.net) 06.87.41.89.45
- *Sac à Jouets*  
*Le Bourg 38134 St Joseph de Rivière*  
04 76 37 14 23 ou [alsh.peri.sacajouets@hotmail.fr](mailto:alsh.peri.sacajouets@hotmail.fr)
- *Les Chalets de Saint Hughes*  
*La Gérentière 39380 Saint Hughes de Chartreuse*  
04.76.94.46.99  
[Les.chaletssainthughes@gmail.com](mailto:Les.chaletssainthughes@gmail.com)

*Nos partenaires financiers :*

